



Améliorer la vie au quotidien



## LISTE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE À TRAVERS LE CANADA

Le chauffage de l'eau est la deuxième plus importante dépense énergétique d'une résidence. Les différents gouvernements développent des programmes d'aide financière, aidant les consommateurs à opter pour des chauffe-eau plus performants et moins énergivores.

Mai 2014

Organismes	Modèles	Subventions*
<b>Fortis</b> Colombie-Britannique	<a href="#">Chauffe-eau résidentiels Energy Star avec réserve</a>	200 \$
	<a href="#">Chauffe-eau résidentiels à condensation avec réserve</a>	500 \$
	<a href="#">Chauffe-eau résidentiels sans réserve</a>	400 \$
	<a href="#">Chauffe-eau commerciaux à condensation avec réserve</a>	1 000 \$
<b>Union Gas</b> Ontario	<a href="#">Chauffe-eau résidentiels sans réserve</a>	200 \$
<b>Gaz Métro</b> Québec	<a href="#">Chauffe-eau résidentiels sans réserve</a>	250 \$
	<a href="#">Chauffe-eau à condensation avec réserve ≤ 160 000 BTU</a>	750 \$
	<a href="#">Chauffe-eau à condensation avec réserve &gt; 160 000 BTU</a>	1 000 \$
<b>Reno Climat</b> Québec	<a href="#">Chauffe-eau de remplacement au propane sans réserve</a>	730 \$
<b>Gazifère</b> Québec	<a href="#">Chauffe-eau résidentiels sans réserve à condensation utilisé avec ventilo-convecteur</a>	500 \$
	<a href="#">Chauffe-eau commerciaux à condensation avec réserve</a>	1 200 \$
<b>Chauffez Vert</b> Québec	<a href="#">Chauffe-eau au mazout vers tout autre modèle plus écoénergétique</a>	200 \$

Organismes	Modèles	Crédit d'impôt*
<b>EcoRenov</b> Québec	<a href="#">Chauffe-eau résidentiels sans réserve, chauffe-eau à condensation avec réserve</a>	maximum de 2 500 \$

\*Les montants sont indiqués à titre de référence et doivent être vérifiés sur le site internet de l'organisme. Giant ne peut être tenue responsable des modifications ou annulations possibles des subventions faites par les organismes. Veuillez noter que certains liens peuvent mener vers des pages de référence en anglais seulement, puisque ledit site web n'apparaît que dans cette langue.

